



COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2026

La Commission tient à rappeler que l'ensemble des acteurs participants, y compris les dirigeants des clubs, aux compétitions organisées par la LNB sont tenus à un devoir d'exemplarité.

La CJDR tient également à rappeler que les joueurs (professionnels ou membres d'un centre de formation), entraîneurs et dirigeants participant aux championnats LNB sont tenus par une interdiction totale d'effectuer des paris sportifs sur l'ensemble des compétitions de basketball, que ces compétitions soient nationales ou internationales (NBA notamment).

Réunie le 16 juin 2026, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la Ligue Nationale de Basket a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n°D58 – Oleksej YEFIMOV (AS MONACO BASKETBALL)

J29 Betclic ELITE – AS MONACO BASKETBALL / PARIS BASKETBALL le 10 mai 2026

- comportement inapproprié

➤ **Un (1) match de suspension ferme**

Le match de suspension ferme doit être purgé lors de la première rencontre officielle LNB organisée à domicile du club pour lequel Monsieur YEFIMOV est licencié.

Dossier n°D59 – Frédéric FAUTHOUX (JL BOURG)

J29 Betclic ELITE – JDA DIJON / JL BOURG le 9 mai 2026

- comportement blessant/offensant envers un officiel hors rencontre

➤ **Deux (2) matchs de suspension dont un (1) assorti de sursis**

Le match de suspension ferme sera appliqué à la prochaine rencontre LNB officielle de l'équipe pour laquelle Monsieur FAUTHOUX sera qualifié en tant qu'Entraîneur.

Dossier n°D60 –AS MONACO BASKETBALL

J29 Betclic ELITE – AS MONACO BASKETBALL / PARIS BASKETBALL le 10 mai 2026

- incident lié au public

➤ **Une amende ferme de 1 500 euros**

Dossier n°D61 –ANTIBES

J38 ELITE 2 – ANTIBES / CAEN BASKET CALVADOS le 15 mai 2026

➤ **Infraction non caractérisée**

Dossier n°D75 – Entraîneur principal Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

➤ **Un (1) match de suspension ferme**

Le match de suspension ferme doit être purgé lors du premier week-end au cours duquel le club pour lequel l'Entraîneur est licencié participe à une compétition officielle organisée par la LNB (équipe professionnelle, Espoirs ou jeune).

Dossier n°D76 – Entraîneur assistant Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

➤ **Un (1) match de suspension ferme**

Le match de suspension ferme doit être purgé lors du premier week-end au cours duquel le club pour lequel l'Entraîneur est licencié participe à une compétition officielle organisée par la LNB (équipe professionnelle, Espoirs ou jeune).

Dossier n°D77 – Entraîneur assistant Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

➤ **Deux (2) matchs de suspension dont un (1) assorti de sursis**

Le match de suspension ferme doit être purgé lors du premier week-end au cours duquel le club pour lequel l'Entraîneur est licencié participe à une compétition officielle organisée par la LNB (équipe professionnelle, Espoirs ou jeune).

Dossier n°D78 – Entraîneur principal Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

➤ **Un (1) match de suspension ferme**

Le match de suspension ferme doit être purgé lors du premier week-end au cours duquel le club pour lequel l'Entraîneur est licencié participe à une compétition officielle organisée par la LNB (équipe professionnelle, Espoirs ou jeune).

Dossier n°D79 – Entraîneur assistant Espoirs

- non-respect des dispositions relatives aux paris sportifs

➤ **Un (1) match de suspension ferme**

Le match de suspension ferme doit être purgé lors du premier week-end au cours duquel le club pour lequel l'Entraîneur est licencié participe à une compétition officielle organisée par la LNB (équipe professionnelle, Espoirs ou jeune).